

ASSEMBLEE GENERALE DE MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54

LE 12 DECEMBRE 2024 A 14H00

DOSSIER DE SEANCE

La séance sera introduite par le Président André Corzani qui rappellera les principales étapes de l'évolution de l'Agence depuis sa création par le Département en 2014.

Conformément au règlement intérieur, l'Assemblée générale, sur proposition du Président désignera un secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Election de 2 nouveaux membres au sein du Conseil d'administration (deux sièges à pourvoir au sein du collège des collectivités)

POINT 2 : Approbation du PV du 7 décembre 2023.

POINT 3 : Bilan de l'activité 2023/2024 - présentation du Reconquête Tour (démarche de réappropriation du foncier et du bâti vacant)

POINT 4 : Situation budgétaire

POINT 5 : Débat sur les orientations stratégiques au vu du questionnaire envoyé aux adhérents

POINT 6 : Table ronde sur l'articulation des ingénieries publiques

ANNEXE 1 : PV de la séance du 07 décembre 2023

ANNEXE 2 : Rapport d'activités 2023

ANNEXE 3 : Liste des prestations d'ingénierie en cours et soldées en 2024

POINT 1 : ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (COLLEGE DES COLLECTIVITES)

Le Conseil d'Administration, organe délibérant, règle par ses délibérations les affaires de MMD 54, notamment sur :

- le rapport d'activité de MMD 54,
- le budget, les crédits supplémentaires et les comptes,
- les participations financières des membres,
- le contenu des prestations et leurs tarifs,
- la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (conformément au code des marchés),
- les règles concernant l'emploi des personnels,
- les actions judiciaires et les transactions,
- la modification de la localisation du siège,
- le règlement intérieur de MMD 54.

Il se réunit au moins une fois par semestre.

Le Conseil d'administration, présidé par le ou la Présidente du Département ou son représentant (André Corzani représentant de la Présidente du Département, nommé en octobre 2021) est composé de deux collèges :

- le collège des élus du Département comprenant 10 représentants,
- le collège des élus des collectivités membres comprenant également 10 représentants.

Suite à deux démissions survenues au sein du collège des collectivités, deux sièges sont à pourvoir.

Les statuts de l'Agence technique départementale prévoient que les membres du second collège sont élus au scrutin majoritaire plurinominal à un tour lors de l'Assemblée générale pour la durée de leur mandat ou de leur désignation par la structure qu'ils représentent.

Les membres du Conseil d'administration, qui perdent la qualité, en vertu de laquelle ils ont été désignés, cessent immédiatement d'en faire partie. Dans ce cas, ainsi que par suite de décès, ou de démission, le collège concerné pourvoit au remplacement de ces membres, dans les mêmes conditions que celles définies aux précédents alinéas du présent article.

Un appel à candidature a été effectué par le biais de la convocation à la présente Assemblée générale. Il sera demandé aux membres du second collège de bien vouloir procéder à l'élection des nouveaux membres sur la base des candidatures reçues.

Proposition de délibération

Les membres du 2nd collège de l'Assemblée générale réunit procèdent à l'élection des nouveaux membres suivants :

Deux sièges à pourvoir

Soumission au vote : contre abstention pour

POINT 2 : APPROBATION DU PV DU 7 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance de la dernière Assemblée générale de MMD 54 qui s'est tenue le 7 décembre 2023 sera soumise à approbation.

[CF PV DE SEANCE EN ANNEXE 1](#)

Proposition de délibération

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.

Soumission au vote : contre

abstention

pour

POINT 3 : BILAN DE L'ACTIVITE 2023/2024 – PRESENTATION DU RECONQUÊTE TOUR

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Le rapport d'activité 2023 a été diffusé à l'ensemble des collectivités adhérentes suite à son approbation par le Conseil d'administration en date du 20 février 2024.

CF RAPPORT D'ACTIVITE 2023 EN ANNEXE 2

Un rappel de son contenu sera effectué en séance : ce rapport fait apparaître une année 2023 confirmant le dynamisme des collectivités et leur besoins d'ingénierie dans tous les domaines d'interventions de MMD 54.

Le nombre de prestations sur lesquelles a travaillé l'équipe de MMD 54 en 2023 a poursuivi sa progression : + 4, 7 % par rapport à 2022, soit 177 prestations d'ingénierie.

75 % de ces interventions ont été à destination de communes. Les prestations à destination de syndicats, principalement d'eau et d'assainissement, représentent 6 % et celles à destination des intercommunalités, 9 % de l'activité d'ingénierie.

En 2023, les communes ont principalement sollicité MMD 54 dans le domaine de l'assainissement (travaux d'assainissement collectif), de la voirie et des ouvrages d'art.

Les intercommunalités sont également, essentiellement intéressées par des prestations dans le domaine de l'eau au sens large (travaux d'assainissement, études préalables au transfert de compétence eau et assainissement) ainsi qu'en matière d'urbanisme (PLUI et urbanisme préopérationnel).

Sur les 177 prestations travaillées en 2023, **81 ont correspondu à de nouveaux accompagnements contractualisés durant l'année.**

Ces nouvelles demandes se sont réparties comme suit :

- 46 dans le domaine de la voirie (22 pour des opérations de comptage, 13 en ouvrages d'art, 5 aménagements de sécurité, 4 opérations d'aménagement de traverse ou d'espaces publics, 2 pour de la gestion patrimoniale de voirie)
- 31 dans le domaine de l'eau (14 en assainissement, 11 en eau potable, 2 sur la gestion intégrée des eaux pluviales, 4 sur les transferts de compétences)
- 3 dans le domaine de l'urbanisme (3 AMO PLU ou PLUI).

Les interventions en matière d'ingénierie financière sont transversales et incluses dans les prestations opérationnelles. En dehors du cadre des prestations, l'ingénierie financière est délivrée dans le cadre de conseils : 60 collectivités en ont bénéficié en 2023.

L'ensemble des prestations en cours au 31 décembre 2023 représentait un montant de 500 000 € restant à facturer. Les recettes de facturation pour l'année 2023 se sont montées à près de 200 000 €.

En matière d'assistance technique, **198 conventions d'assistance étaient conclues au 31 décembre 2023 couvrant 307 communes.**

152 collectivités ont souscrit à la prestation voirie aménagement. Dans ce cadre, 201 conseils ont été délivrés.

La part la plus importante de l'activité reste celle relative au domaine de l'assainissement : 130 stations ont été suivies par l'Agence en 2023, 247 visites effectuées. L'Agence est intervenue dans une moindre mesure en matière de suivi des réseaux d'assainissement : 41 visites terrains en 2023.

En matière de gouvernance, 3 séances du Conseil d'administrations se sont tenues et l'Assemblée générale a eu lieu le 07 décembre 2023.

Le Comité de contrôle analogue s'est en outre réuni le 04 septembre 2023.

DONNEES 2024

Prestations d'ingénierie

Au 31 octobre 2024, le nombre de collectivités adhérentes à MMD 54 est de 570. Deux nouvelles communes ont adhéré en 2024 : Allamps et Vaucourt.

4 syndicats ne sont plus adhérents en raison de leur dissolution suite à des transferts des compétences eau et assainissement aux intercommunalités.

Concernant les marchés de prestations, au 01 novembre 2024,

- **126 marchés de prestations sont recensés** (14 marchés sont également en attente de réponse à cette date).
- 73 marchés ont été établis depuis le début de l'année 2024 (chiffre stable par rapport à 2023 à la même date)
- 48 marchés ont été soldés depuis le début de l'année.

	au 31 12 2023		au 01 11 2024	
	Prestations soldées dans l'année	Prestations en cours	Prestations soldées dans l'année	Presta en cours
Nombre total	46	134	48	126
Eau/assainissement	15	65	5	64
Voirie/OA	28	52	38	45
Urba/aménagement	3	17	4	16
Ingé financière	0	1	1	1

L'ensemble des 126 devis enregistrés au 01 novembre 2024 représentent un montant d'environ 650 000 € (dont environ 290 000 € HT ont déjà été facturés compte tenu de ce qui a été réalisé).

Pour rappel, fin 2023, le montant des 134 devis en cours était de 670 000 € HT environ dont 170 000 € avaient déjà été facturés.

Lors de la séance, un focus sera effectué sur une nouvelle prestation expérimentée en 2024 dans le domaine de l'urbanisme.

Cette expérimentation appelée Reconquête Tour a été mise en place suite à une décision du Conseil d'administration lors de sa séance du 20 février 2024.

Elle s'intéresse aux modalités de mobilisation du foncier bâti existant spécifiquement en milieu rural et à l'occasion que représente l'élaboration ou la révision d'un PLUI pour poser un état des lieux et trouver des solutions opérationnelles.

Cette expérimentation menée sur le territoire de la Communauté de communes de Meurthe, Moselle, Mortagne grâce au concours d'une ingénieure stagiaire accueillie pendant 6 mois au sein de l'Agence, a bénéficié d'un partenariat avec la Multipole Sud Lorraine.

CF LISTE PRESTATIONS SOLDEES ET PRESTATION EN COURS AU 1 NOVEMBRE 2024 (ANNEXE 3)

Assistance technique du Département :

Concernant les interventions au titre de l'assistance technique, le nombre de conventions est en légère hausse par rapport au 31 décembre 2023. **202 conventions sont ainsi dénombrées couvrant 311 communes.**

Cette année 2024 a été marquée par un important processus de renouvellement administratif pour tenir compte des décisions départementales visant à mettre en œuvre une nouvelle convention avec des modalités administratives simplifiées au 01 janvier 2025.

L'ensemble des collectivités bénéficiant de conventions en cours s'est ainsi vu proposé un avenant pour porter la date de fin de convention actuelle au 31 décembre 2024. Celles-ci devront à nouveau délibérer, avant la fin de l'année, sur la base d'une nouvelle convention qui entrera en vigueur au 01 janvier.

Cette nouvelle convention a fait l'objet d'un courrier de la Présidente du Département diffusé au mois d'octobre 2024. Les décisions départementales la concernant ont porté sur les points suivants :

- simplification des modalités administratives (annualisation des tarifs)
- prise en compte des effets des transferts de compétences éventuels.
- adaptation du contenu des prestations d'assainissement pour les conventions signées avec des intercommunalités.

Le barème de rémunération de l'assistance technique portant sur les tarifs des prestations d'assainissement et d'aménagement voirie-urbanisme, inchangé depuis 2009, a également été modifié.

Un mailing envoyé par l'Agence à l'ensemble des collectivités concernées a également été l'occasion de diffuser un document d'information rappelant les principes et le contenu de l'assistance technique réglementaire.

En lien avec l'assistance technique, l'année 2024 a également été marquée par des difficultés rencontrées avec le prestataire retenu dans le cadre du groupement de commandes organisé par le Département en vue de la réalisation des analyses normalisées des dispositifs d'assainissement.

Pour rappel, ce groupement de commande est complémentaire à la prestation d'assistance technique en matière de traitement.

L'équipe de MMD 54 s'est donc attachée à faire le lien entre les difficultés rencontrées sur le terrain par les collectivités, le prestataire et le Département. L'Agence de l'eau et la Police de l'eau sont également tenus informés.

Moyens humains :

Au 01 novembre, l'équipe est composée de 15 agents travaillant à temps plein, soit un chiffre stable par rapport à 2023.

A noter toutefois plusieurs mouvements en matière de ressources humaines :

- Le départ en retraite de Michel François, chargé d'étude aménagement voirie, au 01 avril 2024 remplacé par Eléonore Andrieu qui a rejoint l'équipe début juin 2024.
- La mobilité de 2 techniciens assainissement, Jean Léon Coutable et Théo Battaglia durant le printemps 2024. Suite à la mise en œuvre des procédures de recrutement, deux nouveaux techniciens ont été recrutés : Jean Baptiste Bardin arrivé au mois de septembre 2024 et Rémi Parisot dont la prise de poste est prévue au mois de janvier 2025.

La procédure de recrutement du premier animateur captage dans le cadre du dispositif captage 54 porté par le Département a également abouti. Nicolas Gérard rejoindra ainsi l'équipe sur cette mission particulière au mois de janvier 2025.

Il est à noter que malgré un contexte de recrutement assez tendu dans la fonction publique territoriale, MMD 54 a réussi à pourvoir assez rapidement les postes vacants afin de limiter l'impact sur le service aux collectivités.

Proposition de délibération

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'activité de l'année 2023 et de son évolution sur l'année 2024.

Soumission au vote : contre

abstention

pour

POINT 4 : SITUATION BUDGETAIRE

Le budget 2023 était d'un montant de 1 100 000 €. Le compte administratif 2023 s'est établi à 889 000 € en dépenses et 939 000 € en recettes (hors excédent).

Le 20 février 2024, le Conseil d'administration a voté un budget d'un montant de 1 241 396 €. Ce budget s'inscrit dans la continuité de la dynamique de développement des activités de MMD 54, au vu des sollicitations des collectivités membres, tout en restant précautionneux étant donné le contexte financier incertain.

Le vote du budget 2024 vise donc à concilier :

- la consolidation des effectifs de l'Agence et de son organisation,
- la prise en compte d'un effet cyclique dans les besoins des collectivités pour l'émergence de leurs projets,
- les besoins d'accompagnements plus structurels des adhérents que le contexte de transition et les impératifs de gestion quotidienne imposent.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration s'est fixé une ambition assez forte en terme de recettes

- Croissance des recettes de prestations d'ingénierie : 250 000 € inscrit pour 2024 contre 235 000 € en 2023 pour 198 000 € réalisés.
- Augmentation du montant total de recettes de cotisations d'adhésion tenant compte de la progression régulière du nombre d'adhérents : 160 000 € à 170 000 €.
- Estimation en hausse de l'enveloppe dédiée à l'assistance technique réglementaire par le Département et faisant l'objet d'une demande de remboursement par MMD 54 auprès de celui-ci. : 450 000 € pour 2024 contre 420 000 € en 2023.
- Stabilité de la participation départementale à l'ingénierie : 160 000 €
- Mobilisation de financements extérieurs : AERM, participation Multipole Sud Lorraine, mobilisation du fonds vert ingénierie

Ces perspectives de recettes permettent de répondre à une augmentation des dépenses correspondant à l'évolution de la masse salariale ainsi qu'à des dépenses générales devenues indispensables pour maintenir le bon fonctionnement de l'Agence (formations, logiciel de gestion d'activités, etc.).

A noter que l'activité opérationnelle de l'Agence fait l'objet d'un contrôle par le biais d'un Comité de contrôle analogue créé à cet effet.

Ce comité a notamment pour objet de :

- d'examiner un rapport annuel retraçant les moyens que l'établissement propose de mettre en œuvre pour remplir les objectifs définis dans les conventions de prestations,
- d'examiner les tableaux de bord retraçant l'ensemble des flux financiers de l'agence,
- de formuler des avis sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conventions de prestations,
- de contrôler annuellement que les contributions financières n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du service,
- le cas échéant, de formuler des recommandations sur toute question qu'il juge utile (ou intéressant le fonctionnement de l'établissement ou son activité).

Le comité de contrôle analogue doit se réunir le 18 novembre 2024. Il sera rendu compte en séance des travaux réalisés lors de cette séance.

Proposition de délibération

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la situation budgétaire de MMD 54 et du compte rendu des travaux du Comité de contrôle analogue.

Soumission au vote : contre

abstention

pour

POINT 5 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES AU VU DU QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ADHERENTS

Un questionnaire visant à faire un point d'étape sur l'offre de prestations de MMD 54 et ses pistes d'évolution a été envoyé aux adhérents en même temps que la convocation à l'Assemblée générale.

Ce questionnaire doit permettre de faire vivre le projet d'Agence 2023-2027 qui a été approuvé par l'Assemblée générale du 08 décembre 2022 et de préciser les orientations opérationnelles qui en découlent.

Pour rappel, outre les valeurs constituant l'ADN de MMD 54, ce projet définit 5 grandes orientations :

1. Continuer à faire prédominer des interventions dans des domaines techniques à vocation opérationnelle
2. Etre au service de l'ensemble des adhérents et s'adapter à la diversité des besoins
3. Continuer à mutualiser les besoins, les pratiques et les expériences
4. Concevoir une offre adaptable et audacieuse pour aider les collectivités à agir dans un contexte de transition
5. Agir dans le sens de la simplification, du partenariat et être facilitateur dans les sollicitations des bons interlocuteurs

Dans un souci d'adaptabilité, le questionnaire vise à faire ressortir les sujets sur lesquels l'Agence doit appuyer ses interventions sur la base d'un besoin largement partagé par les collectivités adhérentes. Il permettra aussi de mettre en exergue les points de satisfaction et les axes d'amélioration relatif aux interventions actuelles.

Les résultats du questionnaire seront présentés en séance afin de susciter un débat au sein de l'Assemblée générale sur les orientations stratégiques de l'Agence et les orientations plus opérationnelles.

A noter par ailleurs que MMD 54 a confié en 2024 une étude organisationnelle au Centre de gestion de Meurthe et Moselle en 2024 visant à préciser les besoins d'organisation et de structuration de l'Agence compte tenu de l'évolution de ses activités.

Cette étude organisationnelle a été réalisée de façon concertée entre l'équipe, le Président et les 2 Vice-Président. Elle sera restituée au Conseil d'administration en début d'année 2025 et nourrira au même titre que le questionnaire envoyé aux adhérents le débat d'orientations budgétaires.

Proposition de délibération

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, prend acte des résultats du questionnaire réalisé dans le cadre du projet d'Agence.

Soumission au vote : contre

abstention

pour

POINT 6 : TABLE RONDE SUR L'ARTICULATION DES INGENIERIES PUBLIQUES

Une table ronde sera animée par le CAUE de Meurthe et Moselle sur le thème : comment fédérer les ingénieries publiques existantes pour faire face à la complexité croissante des projets et à la nécessité d'économie de moyens ?

Participants :

- André Corzani, Président de MMD 54, 2^{ème} Vice-président du Département délégué à l'aménagement, maire de la commune de Joeuf
- Rose Marie Falque, Présidente de l'Association des maires de Meurthe et Moselle, maire de la commune d'Azerailles
- Barbara Thirion, Présidente du CAUE, Conseillère départementale déléguée à l'agriculture et au site de Sion, adjointe au maire de la commune de Fraisnes en Saintois
- Emmanuel Tirtaine. Directeur Départemental des territoires, délégué local de l'Agence Nationale de cohésion des territoires.
- Jean Charles De Belly, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.